

*Les grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durable de la Commune de  
Fontaine-Lès-Vervins débattues par le conseil municipal  
(Plan Local d'Urbanisme)*

**Orientation générale :**

**Forger une identité renouvelée de la commune au sein de la Thiérache, fondée sur ses spécificités et sus ses potentialités**

Ce projet se décline en trois orientations induites :

## **I. Structurer et valoriser notre cadre de vie**

Renforcer la centralité et l'urbanité du pôle principal du village de Fontaine-lès-Vervins à court moyen et long terme, tout en prévoyant l'urbanisation, à long terme, d'un espace non construit, situé au sein du « pôle urbain » de Vervins (entre Fontaine-lès-Vervins et Vervins)

## **II. Soutenir un développement économique diversifié**

- Préserver l'avenir de l'économie agricole, et la soutenir dans la diversité de ses activités et la complémentarité de ses fonctions
- Contribuer au maintien d'un tissu artisanal, et tenir compte du tissu économique intercommunal de qualité déjà acté (mise en compatibilité du POS de Fontaine-Lès-Vervins)
- Soutenir la mixité des fonctions au coeur des lieux de vie, c'est-à-dire les activités compatibles avec le voisinage de l'habitat
- Conforter les sites d'activités existants dans une préoccupation qualitative accrue en terme de fonctionnement et d'image
- Assurer le développement du lycée agricole suivant ses besoins.
- Promouvoir un développement touristique qualitatif et les loisirs fondés sur le cadre rural et le patrimoine (naturel et culturel)

## **III. Maintenir une vie locale et une cohésion sociale**

*Ce projet d'aménagement et de développement durable est consultable en mairie.*